



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

LUNDI 19 JUIN 2023 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général :30

Conseil Exécutif : 5

Excusés :12

Non excusés : 7

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Adoption du PV du 13 décembre 2022
- 3) Adoption du PV du 25 avril 2023
- 4) Assermentation
- 5) Communications de la Présidente des assemblées
- 6) Communications du Conseil Exécutif
- 7) Préavis No 3/ 2023 - comptes 2022
- 8) Propositions individuelles et divers

Madame Anne-Thérèse Bodenmann débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences

30 personnes présentes ce soir, 12 personnes excusées & 7 personnes non excusées. Le Conseil Exécutif est quant à lui représenté au complet.

Points 2 & 3 adoptions des PV du 13 décembre 2022 et 25 avril 2023

Les PV sont approuvés par l'assemblée générale.

Monsieur André Reymond prend la parole concernant le PV du 25 avril 2023 car il l'a trouvé trop « maigrichon » et manquait d'informations relatives à toutes les remarques qui ont été faites.

Malgré tout, le PV est accepté à la majorité. A noter qu'il y a eu deux abstentions.

Point 4. Assermentions

Madame Marie-Luce Freiss a été assermentée ce soir.

Point 5. Communications de la Présidente des assemblées

L'Article 7. Prévoit que chaque année nous devons réélire les membres du bureau qui a été acclamé par l'ensemble du Village.

Point 6. Communications du Conseil Exécutif

Monsieur Pierre-Maurice Roachat prend la parole et commence par remercier l'ensemble du Village d'être présente ce soir. Il poursuit afin de remercier également Monsieur Bernard Stucki (premier homme du Village) pour ses 7 ans de présidence. Pendant cette période, Monsieur Stucki a donné son temps, a assumé ses tâches avec beaucoup de diplomatie, même dans les périodes plus compliquées telles que le covid... et ça, pour le bien de notre Village. Bien qu'il soit absent, nous l'applaudissons chaleureusement.

Le Conseil Exécutif s'est réuni 11 fois afin de traiter les affaires courantes dont l'étude de faisabilité de la fusion des communes, du 1^{er} août, de la société du Télési des Esserts ou encore celles avec la Commune.

Toiture grande salle du Village :

A la suite de la fermeture de l'entreprise Stucki, nous avons dû faire appel à l'entreprise qui nous avait également fourni une offre à l'époque afin qu'elle puisse remettre à jour le devis. En effet le prix du matériel a subi une hausse de prix ce qui nous obligera à refaire un préavis. Les travaux ne se feront donc pas en 2023. Le CECB + reste quant à lui valable. Les subsides seront à refaire et les travaux pourront débuter qu'après avoir reçu la réponse du Canton sinon quoi les subsides seront annulés. Plein de courage à Madame Anne Witzig pour la reprise de ce projet.

Bâtiment Messidor, Rue des Amoureux 32 :

Les démarches sont en cours pour le CECB +. La prochaine séance aura lieu le 28 juin 2023.

Traversée du Village :

Les travaux du carrefour Rue du Lac – Rue Centrale sont quasi terminés.

Le tronçon 2 aura débuté le 15 juin 2023 malgré une annonce dans la FAVJ début mai.

Une demi-chaussée sera ouverte pour le Slow-Up.

Projet de fusion des communes :

Monsieur Pierre-Maurice Rochat nous informe qu'il participe aux séances (9 séances du comité de pilotage (COPIL)) en remplacement de Monsieur Pesenti de la fraction de commune du Brassus démissionnaire de la représentation des Villages de la commune du Chenit dans cette étude.

Résumé du groupe de travail 2 :

Le nom proposé pour la nouvelle commune est : Vallée de Joux. Il a été validé par le groupe de travail ainsi que par le comité de pilotage. Il sera transmis à la commission cantonale qui a été validée à ce jour, Nous attendons donc un retour de Swiss Topo pour la validation finale.

Armoirie : Pour réaliser les nouvelles armoiries, Monsieur Olivier Delacrétaz a été mandaté. Ce dernier est graphiste, spécialiste en héraldique et coutumier dans la création de nouvelles armoiries communales. Elles devront être validées par les archives cantonales, voilà pourquoi nous mettons toutes les chances de notre côté.

Résumé du groupe de travail 3 « nouvelles autorités communales »

(Le comité de pilotage doit encore valider ce point)

Le groupe de travail a validé 7 municipaux pour la première législature :

3 de la commune du Chenit

2 de la commune de l'Abbaye

2 de la commune du Lieu

Il n'y aura plus de répartition lors de la prochaine législature. Le point qui inquiète le groupe de travail reste la charge de travail pour chaque futur municipal et la relation avec son employeur.

Le futur Conseil municipal sera composé de 70 membres issus de 3 arrondissements électoraux, soit 1 pour chaque commune actuelle. Le nombre de conseillers a été calculé en fonction du nombre d'habitant de chaque commune ce qui représente :

46 pour la commune du Chenit

15 pour la commune de l'Abbaye

9 pour la commune du Lieu

Cette répartition sera appliquée uniquement pour la première législature.

Résumé du groupe de travail 4 « les finances »

Les enjeux, notamment pour les diverses fractions de communes sont cruciaux. Leur viabilité financière est en jeu. Un chemin a été trouvé mais doit encore être validé par les fractions de communes ainsi que par les 3 municipalités. A ce jour doit être encore déterminer qui aura la charge de :

- L'éclairage public
- ADAEV
- Centre Sportif
- etc...

De savoir quelles seront les sources de revenus des fractions. Mais aussi établir un plan d'investissement sur 5 ans de chaque Village. Comme vous pourrez le constater, bien des questions sont encore en suspens.

Cette deuxième phase a débuté le 14 décembre dernier et amènera à :

- La rédaction d'une convention de fusion qui devra être soumise à l'approbation des 3 conseils communaux.

En cas de refus de l'un d'eux, le projet de fusion sera abandonné sans être soumis en votation populaire auprès des habitants de la VDJ.

Dans l'hypothèse où celle-ci est acceptée par les 3 conseils ainsi que par la population, la nouvelle commune verrait le jour au 1^{er} janvier 2027.

Une séance d'échange sur l'étude en cours et l'impact qu'une fusion pourrait avoir pour la VDJ invitant les syndics et présidents est prévue le 4 septembre 2023 et sera animée par Madame Christelle Luisier-Brodard, Présidente du Conseil d'Etat.

1^{er} août 2023 :

Est organisé avec les 3 autres Villages, mais sous la responsabilité du Village de l'Orient cette année. Merci infiniment à notre secrétaire Monsieur Raymond Lavanchy pour tout le travail effectué. Son expérience est fort appréciée et facilite la tâche du Conseil Exécutif.

La Forêt :

Année difficile au niveau climatique qui nous obligera à abattre 40m3 de bois. En effet 3 arbres doivent être rapidement coupés au bord de la Piste Vita pour des raisons de sécurité des sportifs utilisant cette dernière. La vente de bois devrait payer les frais occasionnés et qui sait, générer un petit bénéfice.

Horodateur :

Un préavis de la municipalité de la commune du Chenit concernant l'installation d'horodateurs a été déposée. Vous pouvez consulter son contenu sur site internet : www.communeduchenit.ch – rubrique politique / préavis.

Madame Isabelle Piguet municipale a pris contact avec le Conseil Exécutif concernant le parking du téléski.

Nous avons défini l'emplacement des places réservées aux habitants de l'immeuble Germinal (rue centrale 12) et celles à durée limitée non tarifées (sans horodateur) dans la première partie du parking. Nous avons exigé que les places soient gratuites le weekend et jours fériés sur la partie arrière du parking qui sera équipé d'un horodateur afin que les usagers du téléski puissent stationner sur les places du parking au mêmes conditions.

Les frais d'installations et de gestion sont pris en charge par la commune. Le contrôle des règles, amendes seront quant à elles gérées par l'assistant de sécurité public communal.

Divers :

Unisanté sera présent au Pont du 3 au 5 juillet pour vous permettre d'effectuer un bilan de santé. Vous trouverez tous les renseignements sur le site : bus.unisanté.ch ou au 021.545.24.63. A noter que vous pouvez également trouver cette information sur notre site : lorient.ch

Monsieur Pierre-Maurice Rochat terminera en nous parlant encore de deux points importants au bon fonctionnement du Village.

1. Il est important de se rendre compte du travail effectué durant cette année. Les compétences que vous avez accepté en validant les préavis 2, 3 & 4 (autorisation générale de plaider - autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles si celles-ci n'excèdent pas les 30'000.- par cas – autorisation générale d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droit réels immobiliers). Même si ces dernières n'ont pas été nécessaires, nous devons l'indiquer car cela est imposé par l'article 12 du règlement du conseil du Village.
2. Comme il a été mentionné en début de réunion par notre présidente, Madame Anne-Thérèse Bodenmann, selon l'article 7 du règlement du conseil du village, les membres du bureau des assemblées doivent être nommés chaque année de législature. Le/a secrétaire est pour sa part élu/e pour la durée de la législature qui est donc de 5 ans.

Il conclura son rapport en remerciant chaleureusement toutes les personnes qui l'entourent au Conseil Exécutif ainsi que la boursière et le secrétaire sans oublier le bureau des assemblées et vous chers membres.

Point 7. Préavis No 3/ 2023 - comptes 2022

Monsieur Eric RoCHAT, rapporteur et membre de la commission, prend la parole afin de nous présenter les comptes de cet exercice 2022.

La commission des finances s'est rencontrée le 7 juin 2023 afin d'étudier ledit préavis.

Pour rappel, cette dernière est composée de : Madame Frédérique Charlet (qui remplace Madame Anne-Thérèse Bodenmann), Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Dévaud.

Le Conseil Exécutif était représenté par Madame Catherine Golay (boursière) et Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT notre président et responsable du dicastère des finances.

Les vérifications suivantes ont été effectuées et en voici la liste :

- Contrôle du report des soldes à nouveau sur les comptes du grand livre selon le bilan au 31.12.21
- Confrontation du solde du compte Postfinance avec l'extrait de compte au 31.12.22
- Vérification des comptes d'impôts à encaisser avec les bouclements transmis par la bourse communale du Chenit
- Contrôle de l'existence des titres
- Confrontation des soldes des comptes courants bancaires et des prêts hypothécaires avec les relevés au 31.12.22
- Vérification du bien-fondé des écritures passées au débit du compte actifs transitoires et au crédit du compte passifs transitoires.
- Compilation des factures payées ou à payer en 2022 et recherche de créanciers non comptabilisés en 2022
- Examen des préavis et de leur incidence sur les comptes
- Passage en revue rapide de tous les comptes de fonctionnement

Administration générale :

Compte 102.306 - Jetons de présence : il y a une grosse différence entre le budget et les comptes. Ceci sera tenu en compte pour le budget 2024.

Compte 102.309 – civilités et gestion : différence entre le budget et le comptes, il faudra donc réguler à l'avenir

Compte 110.310 – Frais d'administration, fournitures : Les frais concernant l'archivage seront reportés en 2023 car ils n'ont pas été exécutés en 2022. (le point figurait déjà sur le rapport du budget 2023)

Compte 110.365 – subsides aux sociétés : La différence entre le budget et les comptes est due en partie au fait qu'il n'y ait pas eu de damage sur la piste de fond ainsi que moins de demandes d'aides spontanées en plus des subsides habituels.

Finances :

Compte 200.318 Taxes CCP – Assurance RC : comme on le mentionnait dans notre précédant rapport, il y avait une différence par le fait que la prime RC bâtiment n'avait pas été, par omission répartie entre les différents bâtiments. Si cela a bien été fait pour 2022, le budget est resté sur la base des comptes 2021.

Compte 210.400 – Produits d'impôts : Le montant de 222'162.00.- et en augmentation de 33'328.00.- par rapport à l'exercice précédent. Les chiffres proviennent de la Bourse communale et le décompte y relatif n'apporte pas de commentaires particuliers.

Compte 220.330 – Amortissements : Même si les amortissements sont en augmentations, en parallèle, les dettes elles, diminuent.

Domaines et Bâtiments :

Bonne nouvelle pour les locataires puisqu'on apprend que Sogebos n'a pas augmenté ses prix pour 2023 et 2024.

Compte 358.423 : Salle Villageoise, produit des loyers : L'augmentation est due à la location des douches et des anciens dortoirs au groupe de spéléologie pour un montant, avec bail de 1'200.-/an.

Le Conseil Exécutif va également demander au groupement scolaire de revoir le montant de location pour les leçons de rythmique données chaque semaine aux élèves de l'école.

En ce qui concerne l'entretien général des bâtiments, il en est ressorti qu'il était plus judicieux de programmer un rafraîchissement des appartements pour le bien des immeubles et du patrimoine du Village plutôt que de mettre des sommes au budget et de ne pas les réaliser. Ceci a également pour but d'être plus précis sur les chiffres vis-à-vis du conseil général.

Travaux :

Compte 430.314 et 440.314 : La différence entre le budget et les comptes provient d'une évaluation un peu floue.

Bilan : le compte 9102.5 va être bouclé et porté sur le compte de l'Hôtel de la Poste.

Compte 9116-chauffages : Beaucoup de décomptes sont réglés et pour 2022, les montants sont moins conséquents en raison de la belle saison estivale que nous avons eue.

Compte 9139 – actifs transitoires : ce chiffre représente en partie le montant final des impôts encaissés.

Le total du bilan à 4'204'177,29.- CHF et inférieur à 2021. Cette diminution est due à l'amortissement des travaux de l'Hôtel de la Poste et de la place de parc par la vente des deux bâtiments Rue Centrale 22 & 31 comme le mentionnait le préavis de l'époque.

Au passif, les différents emprunts diminuent de 167'800.- CHF

Au terme de de rapport, la commission remercie l'ensemble du Conseil Exécutif & de la boursière pour tout le travail effectué. C'est donc de façon unanime qu'elle vous propose d'accepter les conclusions du préavis 3/2023 :

- Accepter les comptes 2022 tels que présentés
- Accepter et donner décharge au Conseil Exécutif de sa gestion pour l'année 2022
- Donner décharge à la Commission de gestion

Monsieur Félix Morand remercie Eric Rochat pour le rapport. Toutefois il souhaite émettre 3 remarques :

1. Relève le bénéfice de l'Hôtel de la Poste sur les comptes
2. Ferme desTilleuls : il se questionne sur les frais d'entretien qui sont beaucoup plus élevé que d'habitude.
3. Cimetière : il pense qu'il est temps d'enlever cette mention dans les comptes car le Village de l'Orient ne s'occupe pas des cimetières.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole concernant le point 2 afin d'informer Monsieur Felix Morand que la cuisine a été refaite.

En ce qui concerne le point 3, Madame la boursière va « essayer » de faire le nécessaire. Ceci ne dépend pas d'elle mais du logiciel qui est fourni ainsi.

Au terme de cette discussion, l'assemblée générale accepte à l'unanimité les 3 conclusions du rapport de la commission de gestion.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole avant de la laisser à l'assemblée afin de prévenir qu'il est possible d'envisager une assemblée avant celle de décembre afin de statuer sur un éventuel nouveau préavis concernant la toiture de la grande salle.

Point 8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Felix Morand prend la parole et souhaite nous communiquer son point de vue quant à la fusion des communes. A savoir qu'il totalement pour, ceci à quelques conditions :

- Taux d'imposition similaire pour tous les habitants quels que soit les prestations
- Déchetterie : A ce jour, une seule route (qui est un cul de sac) permet l'accès à la déchetterie et cela représente plus de 8'000 voitures par semaine. (7 jours sur 7). Il espère qu'une solution beaucoup plus fluide sera mise en place car il n'acceptera pas que cela s'empire avec la fusion des communes.

Monsieur Philippe Gauljaux prend ensuite la parole concernant l'éclairage public. Il propose que l'éclairage soit éteint à minuit et non pas à 23h. Il argumente sur le fait d'avoir dû user de la lampe de son téléphone portable pour éclairer le chemin à lui et d'autres personnes.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin de l'informer que nous essayons d'être en phase avec les autres Villages. A ce jour, nous avons le même horaire que les Bioux et l'Abbaye. Au vu de la potentiel fusion des communes, nous n'allons prévoir un préavis concernant un allumage automatique de notre éclairage public qui selon quelques calculs s'élèverait entre 200'000 & 250'000.- CHF.

Bien qu'il aurait été judicieux d'établir un point à l'ordre du jour afin de faire voter l'assemblée, Madame la présidente, Anne-Thérèse Bodenmann, prend la parole après avoir lu dans le règlement du Village à l'article 56 que nous pouvons séance tenante procéder au vote. A cet effet :

- Qui souhaite éteindre les lumières entre minuit et 5h du matin : 13 personnes
- Qui souhaite laisser les lumières éteintes de 23h et 5h du matin : 8 personnes
- Qui s'abstient : 4

A la suite de cette décision, Monsieur Pierre-Maurice Rochat contactera la SEVJ afin d'effectuer le changement.

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin de remercier Madame Anne Witzig concernant les changements ponctuels concernant la location de la salle du Village pour la Chorale de l'Orient

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole concernant les travaux devant la place de l'ancienne Poste et du Slow UP qui aura lieu prochainement ?

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin d'informer que la personne en charge des travaux routiers à la commune, Michel Vullioud est au courant de la situation. Monsieur Patrice Masson prend la parole et informe que la cantine sera plus ou moins au même endroit mais qu'il n'y aura pas de problèmes.

Monsieur Eric Rochat réagit à ce qui précède en informant que leur interlocuteur est le Centre Sportif, Monsieur Laurent Ardiet et que ce dernier n'a émis aucune remarque à ce sujet. Ce qui est important est de se rendre compte de la dangerosité de cet axe qui sera large que de quelques mètres qui peut susciter des accidents !

Monsieur Patrice Masson reprend la parole en informant que la Rue Alfred Lugin est fermée. Monsieur Eric Rochat que si tel est le cas il est hors de question que le Slow UP passe par l'Orient.

Pour donner suite à toutes les interrogations de chacun, Monsieur Patrice Masson va se renseigner afin d'éclaircir ce souci.

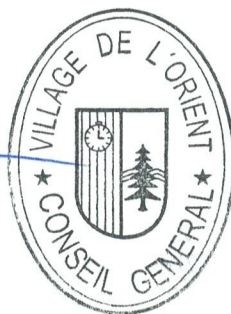
Monsieur Philippe Gauljaux prend la parole quant à la Rue Alfred Lugin et informe qu'il serait temps de mettre un feu tellement cela devient dangereux.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat aimerait pouvoir répondre avec plus de précisions quant aux demandes faites concernant cet axe routier en travaux, malheureusement il n'a pas plus d'informations que vous. Il incite chacun à aller poser les questions directement à la commune auprès de Monsieur Michel Vullioud ou Madame Maud Bauduret, responsable des travaux publics.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann clôt cette séance et annonce la prochaine assemblée qui aura lieu le lundi 11 décembre 2023 à 20h à l'Hôtel de la Poste.

La Présidente :

Anne-Thérèse Bodenmann

La secrétaire :

Lynda Cabras